

Maison pour tous – Atrium – BP135 – Rue de Bretagne 57141 Woippy Cedex
Pour nous contacter : <https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

<https://www.zigzagrando.com/>

SÉJOUR À GRASSE DU 19 AU 26 JUIN 2027

Animateurs - Organismes :

Bertrand GUERCHOUX 06 09 01 37 79
e-mail : bertrand.guerchoux@zigzagrando.com

Paul POTTECK 06 80 68 01 98
e-mail : p.potteck@gmail.com



Programme des réjouissances : Randonnées pédestres

Arrivée le **SAMEDI 19 juin 2027**. Accueil au lieu d'hébergement à partir de 17 h 30.

PRIX DU SEJOUR : 570 € - 540 € si le nombre d'inscrits atteint 24 personnes (chambre individuelle 175 € en sus)

A régler avec votre pré-inscription le 15 septembre 2026 au plus tard, le 1^{er} versement de 100 euros
second versement le 15 mars 2027 de 300 euros, solde le 19 mai 2027 170 euros ou 150 euros suivant
nb inscrits.

COMPRENANT :

- L'hébergement en pension complète, vin compris (sauf pour les paniers repas), du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du 8^{ème} jour
- Le café aux déjeuners (possibilité d'emmener vos thermos pour les paniers repas)
- Le logement en chambre standard à 2 lits avec sanitaire complet et télévision,
- Le linge de toilette fourni le 1^{er} jour, et son changement une fois pendant le séjour,
- La réunion d'accueil et l'apéritif de bienvenue offert
- L'animation de soirées organisées par le village vacances.
- La taxe de séjour

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental
N° de Siret : 448 149 336 00043





Zig-Zag rando 57



Maison pour tous – Atrium – BP135 – Rue de Bretagne 57141 Woippy Cedex
Pour nous contacter : <https://zigzagrando.com/wordpress/lgs-nous-contacter>

<https://www.zigzagrando.com/>

Adresse du séjour : Village vacances "les Cèdres"
34, avenue Antoine de St Exupéry
06130 GRASSE
Tél 04 93 40 61 61

PROGRAMME :

Toutes les randonnées se feront par covoiturage au départ du lieu d'hébergement (moins de 25 km de l'hébergement pour la plus éloignée). Les horaires pour chaque journée : Rendez-vous à 8 h 45 sur le parking pour un départ à 9 h, sauf indications différentes la veille

- **Samedi 19 juin 2027** : Accueil à l'hôtel à partir de 17h30.
- **Dimanche 20 juin 2027** Gorges de la Siagne, Rando normale 13,7 km, D+663m, IBP 83 - Groupe Cool 12,7 km, D+ 568 m, IBP 69 pouvant être ramené à 10,5 km D+ 409 m IBP 55.
- **Lundi 21 juin 2027** : Courmes – Cascade de Courmes et Saut du Loup. Rando normale Pic de Courmettes 14,2 km D+ 875 m, IBP 92, Rando cool Puy de Tourette, pic de Courmettes 11,4 km D+ 752 m IBP 79
- **Mardi 22 juin 2027** : City Trek à Grasse (Découverte de la ville) + visite Parfumerie Fragonard.
- **Mercredi 23 juin 2027** : Montagne de Thiey. Rando normale 17,3 km, D+684 m, IBP 74 – Groupe Cool 12,4 km, D+ 462 m, IBP 55
- **Jeudi 24 juin 2027** : Lac de St Cassien. Rando normale 14,9 km, D+ 461 m, IBP 57, Rando cool 11,5 km, D+ 423 m, IBP 77.
- **Vendredi 25 juin 2027** : St Paul de Vence – Visite de la fondation Maeght, balade digestive après le piquenique 5 km, D+ 49 m, IBP 24 et visite libre de St Paul de Vence
- **Samedi 26 juin 2027** : Les chambres sont à libérer après le petit déjeuner.

La cotation des randonnées est une estimation faite à partir des données du guide pratique de cotation des randonnées pédestres édité par la FFRandonnée. Ce guide est disponible sur notre site en page téléchargeables.

Ce programme est susceptible de changer en fonction des conditions météo.

RECOMMANDATIONS :

Il convient d'être normalement entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour. Les randonnées sont organisées pour deux groupes de niveau. Les dénivelés sont variables suivant les niveaux et des variantes pourront vous être proposées pour les parcours les plus soutenus.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à prendre une gourde, un chapeau, des lunettes de soleil, de la crème solaire, une veste coupe-vent et quelques en-cas, sans oublier la bonne humeur.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

N° de Siret : 448 149 336 00043



**ZIG-ZAG RANDO 57**

Maison pour Tous
Atrium – BP 135
Rue de Bretagne
57141 WOIPPY Cédex

<https://zigzagrando.com/wordpress/lqs-nous-contacter>

Assurance R.C.P.
WTW France – Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2 rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX
Tel: 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° :
41789295M / 0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit &
Caution
3 Place Marcel Paul 92000 Nanterre
Tel : 33(0)170966340 - Contrat n° 4000716162 /1

**ANNEXE 12 NOTICE D'INFORMATION****Séjour du samedi 19 au samedi 26 juin 2027 à GRASSE**

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de l'Association « ZIG ZAG RANDO 57 » de fait licenciés pour l'année de validité du séjour. Priorité est donnée aux adhérents licenciés à ZIG ZAG RANDO 57 « Article 17.4 du règlement intérieur ».

Nombre de participants : 18 au minimum - 24 maximum.
Dates : du samedi 19 juin au samedi 26 juin 2027 (7 nuitées)
Déplacements en voiture personnelle – Rendez-vous sur place

L'organisation d'un co-voiturage ne fait pas partie de la prestation. Elle incombe aux participants à leur seule et entière responsabilité

PROGRAMME :

Les participants sont attendus le samedi 19 juin 2027 à partir de 17 h 30 sur le lieu d'hébergement. Les 6 journées de randonnées ont lieu dans les environs et leur accès est assuré en covoiturage depuis le lieu d'hébergement. Elles permettront notamment la découverte des particularités du secteur, comme les gorges de la Siagne et le lac de St Cassien et la visite des villes de Grasse et St Paul de Vence et la fondation Maeght. (description détaillée de la difficulté des parcours dans le flyer du séjour).

HEBERGEMENT :

**Village vacances "les Cèdres
34, avenue Antoine de St Exupéry
06130 GRASSE
Tél 04 93 40 61 61**

COUT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **570 €** par personne (**540 €** si 24 inscrits) prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double (supplément chambre individuelle **175 €** par personne)

Notre offre est établie sur la base de chambres doubles. Les personnes seules qui s'inscrivent à ce séjour acceptent explicitement d'être logées avec un autre adhérent, de leur choix ou non et ce dans la limite des places disponibles à l'organisation en chambre double. En cas de refus de cette clause, deux possibilités sont offertes :

- L'adhérent souscrit au supplément chambre individuelle sous réserve des disponibilités.
- Il demande l'annulation de sa pré-inscription à la réception des documents d'inscription

Ce prix comprend :

- L'hébergement en pension complète, vin compris (sauf pour les paniers repas), du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du 8^{ème} jour
- Le café aux déjeuners (possibilité d'emmener vos thermos pour les paniers repas)

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la

Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

- Le logement en chambre standard à 2 lits avec sanitaire complet et télévision,
- Le linge de toilette fourni le 1^{er} jour, et son changement une fois pendant le séjour,
- La réunion d'accueil et l'apéritif de bienvenue offert
- L'animation de soirées organisées par le village vacances.
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris :

Les dépenses personnelles.

Le voyage, jusqu'au lieu d'hébergement et les déplacements sur place.

Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité. Le supplément est à régler en même temps que la pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter de la date d'envoi du mail d'information qui coïncide avec la parution du séjour sur le site. Cette pré-inscription est matérialisée par la saisie en ligne sur le site en page "Inscriptions Séjours et Convivialités" pour le séjour concerné et uniquement de cette manière. Le règlement du premier versement par utilisation du règlement sécurisé par carte bancaire ou par chèque est à réaliser au plus tard 8 jours après la saisie sur le site.

La clôture des pré-inscriptions est fixée au **15 septembre 2026**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise 10 jours après la date de fin des pré-inscriptions. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.

Votre inscription deviendra définitive après signature et retour impératif sous 8 jours, du bulletin d'inscription et de l'ANNEXE 11 qui vous seront transmis après la clôture des pré-inscriptions et de la décision de poursuivre.

L'ouverture des préinscriptions prend fin à la date limite précisée pour le premier versement ou atteinte du quota de places disponibles.

Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin d'Inscription sous 8 jours.

Tout document resté sous silence au bout de 8 jours vaut acceptation.

Le règlement de la réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** proposées par la FFRandonnée au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi. Cette assurance ne peut être souscrite plus tard.

Quel que soit votre choix, il vous faudra signer et cocher la phrase :

« Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances souscrites »

PAIEMENTS :

Acompte de **100 €** à la préinscription (plus montant du supplément de la chambre individuelle si cette possibilité est offerte. Date limite de l'inscription 15 septembre 2026

Second versement, **300 € le 15 mars 2027**

Solde du séjour, **170 € (ou 150 € si 24 inscrits) avant le 19 mai 2027**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la

Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Inscrit au Registre des Associations du Tribunal de Metz Volume 147 Folio 98

Affilié à la Fédération Française de Randonnée sous le n° 3165

Agréé Jeunesse et Sport sous le n° 57 00 46 le 19 décembre 2000

Extension de l'Immatriculation Tourisme N°IM 075100382 du Comité Départemental

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Voir début du présent document.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Suivant les modalités de l'assurance souscrites par vos soins dans l'annexe 11

Avant retour dans la limite du délai prescrit de 8 jours du bulletin d'inscription et de l'annexe 11 complétés et signés, la totalité des montants engagés est remboursée dans un délai de 15j à compter de l'annulation.

En cas d'annulation une fois le bulletin d'inscription et l'annexe 11 retournés dans les délais ou restés sous silence au-delà du délai de retour, il sera facturé 25 € de frais de dossier et le montant des sommes engagées non récupérables par ZigZag Rando 57 auprès de ses fournisseurs.

À sa demande, l'adhérent sera destinataire de la facture des frais qui lui restent imputés. Suivant le cas, le règlement des sommes dues par l'adhérent ou le remboursement des sommes trop perçues par ZigZag Rando 57 sera réalisé dans un délai de 15 jours après la date de fin du séjour.

À cet effet, Il serait souhaitable de prendre une assurance ou vérifier l'éventuelle couverture par votre CB.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide et inscrit à ZigZag Rando 57.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT, les primes d'assurances éventuellement souscrites et les frais de gestion de ZigZag Rando 57, resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra procéder à son inscription selon les modalités de ZigZag Rando 57 et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Le remboursement des frais à l'adhérent cédant son séjour ne pourra être effectué qu'une fois le remplacement validé.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association
<https://zigzagrando.com> page "documents téléchargeables" de l'Espace Membres ou directement à l'adresse
<https://zigzagrando.com/wordpress/documents-telechargeables>